



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 43

Membres : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 3 septembre 2021, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 20H en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 août 2021

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Landeau Aurore, Grenaille Romain-Bérenger, Poulet Bernard, Maligne Francis, Marçais Bertrand, Champroy Nahoum, Duhamel Marie-Laure, Brard Michel, Pala Henri.

Absents :

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

Plan local d'Urbanisme de Sauviat/Vige

Monsieur le Maire donne lecture des documents afférents au plan local de l'urbanisme de la commune de Sauviat/Vige.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur celui-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE:

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

PUBLIE LE

Au CHATENET en DOGNON, le 4 septembre 2021
Le MAIRE, Hervé VALADAS

Le Maire,
Hervé VALADAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.